

Initiatives parlementaires

genre de conduite. J'en ai assez moi aussi. Je comprends très bien ce que ressentent ses électeurs, mais la seule façon de mettre un terme à leur sentiment de frustration, c'est d'appuyer la souveraineté du Québec.

Un certain nombre de Canadiens croient que nous sommes souverainistes parce que nous haïssons les Canadiens. Ce n'est pas vrai du tout. Nous aimons les Canadiens, mais l'amour n'a absolument rien à voir avec la politique. J'aime beaucoup mon père—c'est de l'amour—mais je ne voudrais jamais qu'il dirige mon entreprise—ça c'est de la politique.

J'ai moi-même travaillé un peu partout au Canada: à Edmonton, à Toronto, dans le sud de l'Ontario, à Regina, en Saskatchewan, à Saint John, au Nouveau-Brunswick. J'ai aussi travaillé aux États-Unis: au Texas, en Floride, à West Point, à New York, et je conviens parfaitement avec le premier ministre du Canada que, si j'étais de n'importe quel autre pays au monde et que je voulais émigrer, le Canada serait mon premier choix. Je ne suis pas un émigrant qui se cherche une patrie d'adoption. J'ai déjà une patrie, et c'est le Québec.

[Français]

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur la motion de mon collègue, le député de Timiskaming—French River, motion qui appelle le gouvernement à considérer l'adoption de mesures initiatives pour favoriser l'exploration et le développement minier au Canada.

Le Canada, dont le territoire s'étend sur quelque 10 millions de kilomètres carrés, est l'un des pays du globe les plus riches en matières premières. Il a permis à l'industrie minière d'occuper les palmarès mondiaux dans plusieurs secteurs de la production minière. L'industrie minière a toujours joué un rôle de premier plan dans l'économie nationale du Canada. Cela n'est nullement surprenant, lorsqu'on sait que nous sommes l'un des grands producteurs et exportateurs de minéraux non combustibles dans le monde.

Les statistiques de 1992 nous révèlent que le secteur des minéraux non combustibles représentait un peu plus de 4 p. 100 du Produit intérieur brut et près de 3 p. 100 de l'emploi. De plus, ces statistiques de l'industrie minière indiquent que la valeur totale de la production de 1992 de minéraux non combustibles s'élevait à 14,6 milliards de dollars, ce qui représente 41 p. 100 de la production canadienne des minéraux. Il faut de plus savoir qu'on recense un peu plus de 60 produits minéraux d'origine canadienne. À l'exception du phosphore, du manganèse, de la bauxite et du chrome, notre pays comble la grande majorité de ses propres besoins en minéraux.

Du côté des explorations, là encore les chiffres sont très éloquentes. Les exportations de minéraux non combustibles ont atteint la valeur de 23 milliards de dollars. Ce montant correspond à un peu plus de 15 p. 100 des exportations totales du Canada. Pour la même période, la valeur de nos importations de minéraux non combustibles se chiffrait à 13,2 milliards de dollars, d'où un excédent commercial de plus de 9,8 milliards de dollars. Ces nombreuses statistiques font foi de l'évolution remarquable qu'a connue l'industrie minière au Canada.

Les projets technologiques ne sont pas non plus étrangers à l'essor qu'a connu cette industrie. Mais, l'industrie n'a pas échappé aux remous causés par la récession de la fin des années 1980 et du début des années 1990. L'industrie minière a été durement éprouvée au cours de cette période. Mais, depuis 1993, l'industrie est en pleine reprise économique. Nous sommes tous conscients, dans cette noble Chambre, qu'il reste encore plusieurs irritants qui empêchent l'industrie minière du Canada d'atteindre sa vitesse de croisière.

• (1800)

C'est pourquoi j'appuie pleinement cette motion du député de Timiskaming—French River, que je désire féliciter de cette excellente initiative, surtout que mon honorable collègue, dans la présentation de sa motion, démontre avec une grande éloquence qu'il est très conscient du cadre fiscal dans lequel se retrouve actuellement le gouvernement fédéral.

[Traduction]

Cette motion n'a rien à voir avec des allègements fiscaux, des subventions ou des contributions. Son seul objectif est d'amener le gouvernement à prendre en considération des mesures qui seraient peu coûteuses pour les contribuables canadiens, mais qui aideront beaucoup à assurer un brillant avenir à l'industrie minière canadienne et aux localités minières d'un océan à l'autre.

Dans son rapport rendu public en décembre 1994 et intitulé *Sortir l'industrie minière canadienne du trou*, le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes a proposé neuf recommandations. Certaines d'entre elles occasionneraient des coûts si elles étaient mises en oeuvre, tandis que d'autres, axées sur le travail en collaboration et le partenariat, pourraient alléger certains problèmes de l'industrie. Voici des exemples de ces recommandations.

Recommandation numéro trois: «Que le gouvernement fédéral introduise une mesure de stimulation de l'exploration minière en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à y incorporer un changement du prix de base rajusté des actions accreditives, qui passerait de zéro au coût réel de ces actions; que cette nouvelle mesure comprenne un plafond de l'avantage fiscal dont une compagnie quelconque pourrait bénéficier; et que ce nouvel instrument fiscal soit maintenu pendant une période maximale de cinq ans.»

Recommandation numéro quatre: «Que, pour accroître l'efficacité des travaux d'exploration financés par actions accreditives, le gouvernement fédéral autorise l'exécution de l'activité d'exploration financée de cette façon pendant une période complète d'un an après l'obtention du financement nécessaire.»

Recommandation numéro sept: «Que, une fois qu'on aura fait les premières démarches pour améliorer le climat d'investissement dans le secteur minier canadien, le gouvernement fédéral, ses homologues provinciaux et territoriaux et l'industrie minière canadienne, après consultation, adoptent une approche intégrée pour faire connaître les aspects positifs du secteur minier canadien aux investisseurs éventuels.»

En mai 1995, la ministre des Ressources naturelles a répondu très favorablement au rapport sur l'industrie minière du Comité permanent des ressources naturelles. Elle a dit ceci: «Le gouvernement du Canada maintient son engagement en vue d'encourager une industrie minière moderne et respectueuse de l'environnement qui contribue énormément à la création d'emplois et à la